



1 Situation initiale

Le conseil de l'IFSN définit dans le mandat de prestations les objectifs stratégiques, les objectifs d'action et de prestation, les produits et le cadre financier correspondant pour chaque période de législature. Les objectifs stratégiques sont concrétisés dans une convention annuelle de prestations selon le chapitre 4.1 du règlement d'organisation.

2 Objectifs stratégiques

L'activité de surveillance de l'IFSN doit être axée sur les six points prioritaires suivants lors de la période 2016-2019 :

1. L'objectif prioritaire selon l'art. 1 de la LENu est de protéger l'homme et l'environnement des dangers liés à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Dans cette optique, l'exploitation sûre à long terme des centrales nucléaires et la surveillance correspondante seront particulièrement importantes pendant les prochaines années.
2. L'IFSN se trouve confrontée à de nouveaux défis avec la mise hors service et la désaffectation de centrales nucléaires. La désaffectation et le démantèlement sont des projets d'envergure qui doivent être réalisés selon l'état de la science et de la technique. L'IFSN doit se préparer à pouvoir surveiller la mise hors service et la désaffectation de manière efficace.
3. Dans le cadre de la procédure de plan sectoriel, la tâche principale de l'IFSN consiste à contrôler et à évaluer les aspects liés à la sécurité. D'autres défis pour l'IFSN correspondent au contrôle du programme de gestion des déchets de la Nagra, des études de coûts ainsi que du rapport de recherche et de développement de la Nagra. De plus, l'IFSN continue de surveiller attentivement le conditionnement, l'entreposage et le transport des déchets radioactifs. Elle analyse les conséquences en termes de sécurité de la prolongation du stockage intermédiaire.
4. En plus de la sécurité, la sûreté des installations nucléaires contre les événements dus à l'action de tiers (protection contre le sabotage) doit aussi être garantie. Des changements liés à la société et des évolutions technologiques peuvent conduire à de nouvelles situations de danger auxquelles l'IFSN doit s'adapter.
5. Selon l'art. 74 LENu, l'IFSN doit informer régulièrement le public. Des défis spécifiques en matière de communication peuvent survenir en lien



avec l'exploitation à long terme, la mise hors service et la désaffectation ainsi qu'avec la procédure du plan sectoriel.

6. Des évolutions dans l'environnement de l'IFSN génèrent aussi de nouvelles exigences et attentes envers l'IFSN. Celle-ci doit renforcer encore sa position en tant qu'autorité de surveillance indépendante dans l'intérêt de la sécurité.

Dans le mandat de prestations 2016-2019, les objectifs suivants découlent des points prioritaires stratégiques :

1. La surveillance de l'IFSN garantit que la sécurité dans les installations nucléaires suisses se situe à un niveau élevé en comparaison internationale.
2. Les prescriptions de l'IFSN pour la mise hors service et la désaffectation de centrales nucléaires ainsi que les ressources et les compétences nécessaires sont disponibles.
3. L'IFSN assume la surveillance de la gestion des déchets radioactifs avec une haute compétence, de manière prévoyante et proactive.
4. L'IFSN dispose des compétences et ressources nécessaires en matière de sûreté.
5. L'IFSN informe les parties prenantes dans les temps, de manière compréhensible et étayée.
6. L'IFSN renforce sa position en tant qu'autorité de surveillance efficace et indépendante. Elle prend ses décisions en matière de surveillance de manière conséquente, retraçable et intelligible.

Pour l'année 2016, les objectifs annuels suivants découlent des objectifs stratégiques. Ils sont regroupés en quatre catégories.



2.1 Objectifs généraux

#	Objectif	Indicateur	Délai
Mesures liées aux évènements de Fukushima			
G1	Le rapport final sur Fukushima est publié.	Le rapport de l'IFSN décrit les mesures mises en œuvre et montre quelles mesures supplémentaires sont suivies dans le cadre de la surveillance courante.	31.12.2016
Forum technique sur les centrales nucléaires			
G2	La direction du forum technique sur les centrales nucléaires est assurée de manière compétente.	Trois séances ont eu lieu. La page internet est mise à jour en continu.	31.12.2016
Procédure du plan sectoriel			
G3	L'évaluation du contenu des documents déposés par la Nagra pour l'étape 2 est terminée.	Le projet d'expertise est transmis à l'autorité dirigeant la procédure.	16 semaines après le dépôt des documents résultant des requêtes supplémentaires
G4	L'encadrement des comités du plan sectoriel en lien avec des aspects de sécurité est assuré, en coordination avec l'OFEN et en tenant compte des travaux d'examen de l'étape 2 ainsi que des travaux préparatoires pour l'étape 3, de manière active et compétente.	L'IFSN est présente aux évènements convenus avec l'OFEN et le documente dans les rapports trimestriels à l'attention de l'OFEN.	31.12.2016
G5	La direction du forum technique sur la sécurité est assurée de manière compétente.	Quatre séances ont eu lieu. La page internet est mise à jour en continu.	31.12.2016



2.2 Objectifs annuels de l'expertise des installations

#	Objectif	Indicateur	Délai
Réexamens périodiques de sécurité (RPS)			
E1	La prise de position de l'IFSN sur le RPS de la centrale nucléaire de Beznau est publiée.	Respect des délais	31.12.2016
Projets de modifications dans les installations nucléaires			
E2	Les demandes de modifications ainsi que de procédures d'agrément pour nouveaux emballages de transport et de stockage sont évaluées dans les délais.	Respect des délais	Respect des délais : six mois après le dépôt des documents
Evaluation des indications à la cuve de Beznau 1			
E3	L'évaluation des indications à la cuve de Beznau 1 se déroule selon les délais convenus dans le plan de projet d'Axpo pour le dépôt des documents.	La prise de position est disponible.	Trois mois après le dépôt des documents complets
Préparation des travaux de désaffectation			
E4	Le contrôle du projet de désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg remis par BKW SA se déroule selon les plans. L'IFSN soutient activement l'information et la coordination des parties prenantes impliquées en lien avec des aspects de sécurité.	Les contributions des sections spécifiques de l'IFSN concernant l'expertise de l'IFSN sur le projet de désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg sont disponibles en tant que projet.	31.12.2016
Directive ENSI-A16 sur la sûreté informatique			
E5	Directive classifiée ENSI-A16 sur la sûreté informatique	Un projet interne de directive est établi.	31.12.2016



Inspection ciblée sur la sûreté informatique

E6	Inspection ciblée sur la sûreté informatique	Les inspections ciblées sur la sûreté informatique sont réalisées et documentées.	31.12.2016
----	--	---	------------

2.3 Objectifs de la surveillance de l'exploitation

Le produit « surveillance de l'exploitation » comprend l'évaluation technique de l'exploitation d'installations nucléaires, ainsi que l'agrément du personnel, l'analyse des événements et l'intervention de l'organisation d'urgence de l'IFSN. Il concerne huit processus :

- inspection,
- exécution,
- révision,
- surveillance des radiations,
- traitement des événements,
- surveillance à distance et pronostics,
- préparation aux urgences,
- évaluation de sécurité.

Le produit « surveillance de l'exploitation » constitue l'activité quotidienne de l'IFSN. L'ensemble des activités contribue à l'atteinte des objectifs stratégiques.

2.4 Objectifs liés à la gestion

#	Objectif	Indicateur	Délai
Questions sur la prolongation du stockage à sec			
G1	La saisie de l'état des projets internationaux et l'identification du besoin d'agir supplémentaire sont terminées.	La nécessité d'adaptation pour la réglementation et le programme de recherche sont contrôlés et documentés dans une note.	31.12.2016
Mission IPPAS en Suisse			
G2	Les préparatifs pour une mission IPPAS en Suisse se déroulent selon le plan de projet.	Une auto-évaluation est réalisée.	31.12.2016
